Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260330-2026_03_51-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 30 mars 2026

Convocation du :	25 mars 2026	
Date d'affichage :	25 mars 2026	
Nbre de conseillers en exercice :		23
Présents :		22
Votants :		23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/03/51 (Nomenclature 1.1)

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Étaient présents :

CHASTEL Olivier, THERIN Emmanuel, MICHEL Astrid, PREAUCHAT Gaëtan, CADIOU Marion, HYMERY Sébastien, FRENETTE Philippe, PORTIER Gérard, HESRY Michel, RAOUL Laëtitia, DUPLESSY Claire, KHAMAROU Hela, DUBUS Armand, VINATIER Frédéric, ROUSSEAU Patricia, SIMON Selma, RUEN Pauline, ROUVRAIS Suzon, GUILLOU-COROUGE Françoise, AUBRY Isabelle, QUEMARD Bertrand, CARRO Nicolas.

Absent excusé :

CHATTARD-GISSEROT Thibault

Procuration : CHATTARD-GISSEROT Thibault à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Pauline RUEN.

Avenant n°3 à la mission de maîtrise d'œuvre d'aménagement du site de l'ancien hôpital et de ses abords

Rapporteur : Olivier CHASTEL

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260330-2026_03_51-DE

Considérant la notification du marché de mission de maîtrise d'œuvre d'aménagement du site de l'ancien hôpital et de ses abords, en date du 07 mars 2020, au 1er contractant/mandataire, Iris Chervet Architectures – 6 rue de Vaucouleurs, 75011 Paris, ayant pour mission :

- l'élaboration d'un projet urbanistique, paysager et environnemental d'aménagement ;
- la définition d'une programmation immobilière et le suivi des projets « promoteurs » à travers une mission de suivi technique et architectural
- la définition technique et le suivi du projet infrastructure / paysage ;

Vu la délibération n°2024/10/61 du conseil municipal du 17 octobre 2024 relative à un avenant de 13 080 € TTC présentant un nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre à 185 000 € H.T, soit 222 000 € TTC ;

Vu la délibération n°2025/03/38 du 27 mars 2025 relative à la transformation du forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre en forfait définitif à l'issue des études d'avant-projet définitif par un avenant n°2 définit comme suit :

- Montant initial (y compris tranches optionnelles) HT : 174 100,00 €
- Montant avenant n°1 HT : 10 900,00 €
- Montant avenant n°2 HT : 0 €
- **Montant total HT : 185 000,00 €**
- **Montant total TTC : 222 000,00 €**

Compte tenu d'une modification du périmètre d'intervention du projet qui élargit ce périmètre avec l'intégration de la portion Nord de la Rue Alfred Duault pour des travaux rendus nécessaires de voiries et réseaux divers notamment, la maîtrise d'œuvre propose un avenant n°3 de 9 200 € H.T, ce qui porte l'estimation prévisionnelle des travaux à 1 191 276,70 € H.T de travaux contre 1 081 276, 70 € dans le précédent avenant, soit 110 000 € de travaux supplémentaires.

Le coût des travaux arrêté est donc de 1 191 277 € H.T.

Aussi, le forfait de rémunération est définit comme suit :
Montant initial (y compris tranches optionnelles) HT : 174 100,00 €
Montant avenant n°1 HT : 10 900,00 €
Montant avenant n°2 HT : 0 €
Montant avenant n°3 HT : 9 200 €
Montant total HT : 194 200,00 €
Montant total TTC : 233 040,00 €

Le conseil municipal est donc appelé à valider cet avenant n°3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant au groupement du marché de maîtrise d'œuvre confié à Iris Chervet Architectures tel qu'annexé.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Olivier CHASTEL

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Pauline RUEN